



AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

2025/06

MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS POUR AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

I. Identification de la personne publique

Ville de Pertuis
Rue Voltaire
CS 737
84120 PERTUIS

II. Mode de passation

Procédure de sélection préalable conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

III. Objet de la consultation

Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place de dispositifs publicitaires 4m² sur le domaine public de la commune suivant les emplacements destinés à les recevoir et désignés sur les plans d'implantation.

Le nombre d'emplacements total pouvant recevoir l'implantation des dispositifs publicitaires est de **22**.

Le nombre maximum de faces exploitables est de **38**.

Le titulaire de la convention, en sa qualité d'occupant du domaine public, se charge :

- de respecter l'implantation des mobiliers planifiés sur la liste remise au titulaire (annexe 1 : localisation des panneaux d'affichage),
- de la conception, de la fabrication et de l'installation des panneaux d'affichage,
- de l'entretien et de la maintenance régulière du mobilier pour qu'il conserve un aspect qualitatif permanent,
- de la prospection des acteurs économiques,
- de la commercialisation des supports auprès des acteurs économiques,
- de l'établissement et de la passation des contrats avec les acteurs économiques,

IV. Caractéristiques de l'autorisation d'occupation temporaire

L'autorisation est personnelle, précaire, temporaire, et soumise à redevances annuelles.

La durée de l'autorisation est de 10 ans, non renouvelable, à compter de la date de notification. Le terme de la convention est unique, il s'applique à l'ensemble des mobiliers installés quelle que soit leur date d'installation.

V. Redevance

En contrepartie de l'autorisation accordée par la Ville pour le droit exclusif d'exploitation sur son domaine public, le titulaire reverse à la Ville une redevance annuelle toutes charges incluses.

VI. Critères d'attribution :

Critères	Pondération
1-Redevance annuelle	40%
2-Valeur technique	50%
2.1-Type de mobilier	20%
2.2-Méthodologie d'implantation des mobiliers	15%
2.2-Modalités d'entretien et moyens affectés	15%
3-Délai d'installation des dispositifs	10%

VII. Remise et contenu du dossier de consultation

Le présent avis sera consultable à compter du 22 avril 2025.

Le dossier de consultation est à retirer directement par téléchargement sur la plateforme www.marches-securises.fr

La date limite de réception des offres est fixée au 23 mai 2025 à 16 heures.

Le dossier complet devra contenir toutes les pièces visées au règlement de consultation et devra être déposé sur la plateforme www.marches-securises.fr

Le dossier d'appel à projet ne sera en aucun cas transmis en format papier ni par mail.

Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires directement sur la plateforme www.marches-securises.fr